

DIRECTIVES SOL CHAUFFANT RÉVERSIBLE



La pose d'un plancher Solidfloor sur un sol chauffant réversible est tout à fait possible et vous offrira un confort optimal.

La pose d'un plancher en bois sur un sol chauffant réversible doit cependant respecter certaines directives spécifiques.

Si les points suivants sont correctement observés, la garantie de Solidfloor couvre également les parquets qui posés sur un système de sol chauffant réversible ou non.

La garantie Solidfloor est annulée si ces points ne sont pas respectés. Le bois est un matériau naturel qui peut « travailler » (contraction et dilatation) en fonction des variations de température et d'humidité. Il est de ce fait très important d'utiliser correctement l'installation de sol chauffant réversible. Ceci permettra d'éviter d'altérer ou d'endommager le parquet.

DIRECTIVES SOL CHAUFFANT RÉVERSIBLE

Tous les planchers des collections Solidfloor jusqu'à une largeur de lame maximale de 26 cm sont adaptés aux sols chauffants. Nous recommandons toujours l'installation d'un système d'enregistrement de l'humidité de l'air et de la température. Vous pouvez par exemple installer un Fidbox. Avec des largeurs de 26 cm, un Fidbox doit être placé dans chaque pièce ou tous les 50 m² dans une seule pièce. Pour plus d'informations www.fidbox.net.

- En cas de sol chauffant à l'eau chaude : la chape (ciment / anhydrite) qui est posée sur les tuyaux chauffants doit avoir une épaisseur minimale de 30 mm.
- Afin de garantir que le taux d'humidité de la chape reste dans les limites de tolérance, le protocole de chauffage prescrit doit être respecté en toute saison. La chape doit avoir été coulée depuis au moins 28 jours avant la mise en marche du sol chauffant.
- Avant la pose d'un parquet en bois, le taux d'humidité de la chape en ciment ne doit pas dépasser 1,5 %. Dans le cas d'une chape en anhydrite, le taux d'humidité ne peut pas être supérieur à 0,3 %.
- Les lames en bois doivent être entreposées dans la pièce, dans l'emballage fermé, pendant au moins 48 heures pour s'acclimater.
- L'installation de chauffage doit être coupée deux jours avant la pose du parquet en bois. Cependant, la température de la pièce ne doit cependant pas être inférieure à 18 degrés pendant la pose.
- En cas de pose flottante du parquet, il est recommandé d'utiliser une sous-couche perforée. L'encollage doit être réalisé à l'aide d'une colle sèche adaptée. Consultez revendeur de colle pour plus de détails. Le parquet ne peut pas être cloué sur un sol chauffant.
- Le parquet en bois posé, le sol chauffant peut être réactivé suivant le protocole de chauffage prescrit.
- En principe, la température de la surface du sol doit être aussi basse que possible. Pour éviter la surchauffe par zone, vous devez utiliser le chauffage de toute la surface du sol dans la mesure du possible. La surface du sol couverte par des meubles et des tapis ne doit pas dépasser 30 %.
- Durant les périodes sèches de l'année, vous devez utiliser un humidificateur afin de maintenir le taux d'humidité de la pièce au-dessus de 40 %.

DIRECTIVES SOL RAFRAÎCHISSANT

Dans le cadre d'un sol rafraîchissant, il est important d'utiliser un système de contrôle et de sécurité perfectionné pour prévenir la condensation interne (réglage du point de rosée). Pour éviter tout dommage au parquet, la température de l'eau de rafraîchissement entrante ne doit pas être baissée indéfiniment et ne doit pas descendre en dessous du point de rosée. Des températures inférieures entraîneraient la condensation dans le sol et sont susceptibles de causer des dommages au parquet, tels que les gondlements, déformations, dilatations et l'ouverture de joints.

Un système de sécurité efficace comprend des capteurs automatiques qui détectent quand le point de rosée (= début de condensation) est atteint dans le parquet. Le rafraîchissement est alors coupé.

Les thermostats d'ambiance ne doivent jamais être réglés à une température inférieure à 24 °C. En outre, le thermostat ne doit jamais être réglé à une température de plus de 5 °C inférieure à celle de la pièce. Donc, à une température ambiante de 32 °C, le thermostat d'ambiance ne doit pas être réglé à moins de 27 °C.

Pour un sol rafraîchissant efficace, la résistance thermique ne doit pas dépasser 0,09 m²k/W. La résistance thermique des planchers des collections Solidfloor varie et peut être plus élevée. Il convient donc de tenir compte d'une certaine perte de capacité.

PROTOCOLE DE CHAUFFAGE POUR LA PREMIÈRE UTILISATION APRÈS LA POSE

- Le premier jour, la température du système de chauffage réversible doit être réglée à 20 °C. La température peut ensuite être augmentée d'un maximum de 5 °C par 24 heures. La température de l'installation ne doit pas dépasser 45 °C et la température du plancher ne doit pas dépasser 28 °C. Attention ! Ces températures maximales s'appliquent également sous les meubles, les tapis et près des tuyaux de chauffage. Cette température maximale doit ensuite être maintenue pendant plusieurs jours. Le nombre exact de jours est calculé en fonction de l'épaisseur de votre plancher de finition. À titre d'exemple, si elle a une épaisseur de 5 cm, la température maximale doit être maintenue pendant 5 jours. Le nombre de jours est donc égal à l'épaisseur de votre plancher de finition en centimètres.
- L'arrêt de l'installation de chauffage doit être effectué en suivant la procédure dans l'ordre inverse. Conseil : pour éviter les variations de température dans la mesure du possible, il est déconseillé de baisser le thermostat le soir pour le remonter le matin.
- L'ensemble de la procédure prendra environ 14 jours. Pour garantir une bonne évacuation de l'humidité générée, toutes les pièces doivent bénéficier d'une bonne ventilation tout au long de cette procédure.

HUMIDITÉ DE L'AIR

Le bois est un produit naturel qui réagit aux conditions de la pièce dans laquelle il est posé. Un taux d'humidité trop bas peut le contracter ou le fissurer. Une humidité relative de l'air comprise entre 40 % et 65 % est optimale pour le bois. L'utilisation d'un humidificateur est souhaitable si cette valeur descend en dessous de 40 %. En dépit de cette mesure, un risque limité d'écart, de fissure ou d'éclat subsiste, notamment en hiver en présence d'un sol chauffant ou un taux d'humidité bas.

Le hêtre, le frêne, l'érable et le jatoba sont des essences de bois nerveux dont l'utilisation est déconseillée sur un sol chauffant réversible. La Solidfloor garantie ne s'applique pas lorsque ces types de bois sont installés sur un sol chauffant réversible.

Attention :

Un parquet en bois ne peut être posé sur un sol chauffant installé avant 1990. Ces systèmes produisent généralement des températures excessives. Assurez-vous que votre système de sol chauffant est compatible avec la pose d'un parquet en bois.